



RAPPORT D'ACTIVITÉ **2016**



Table des matières Prolait – Fédération Laitière

1. Avant-propos	2
2. Économie laitière suisse en 2016	3
2.1 Production et mises en valeur	3
2.2 Commerce extérieur	4
2.3 Interprofessions fromagères	4
2.4 Interprofession du Lait (IP Lait)	6
2.5 Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) & LactoFama	6
2.6 Politique agricole & conditions – cadres	7
3. Activités de PROLAIT Fédération Laitière	8
3.1 Prolait en chiffres	8
3.2 Gestion des quantités	9
3.3 Pool Prolait	10
3.4 Fromagerie « pâtes molles » de Moudon – Le Grand Pré	12
3.5 Vie des sociétés	12
3.6 Activités diverses	12
4. Activités des organes de la Fédération	13
4.1 Assemblée des délégués	13
4.2 Conseil des présidents de cercles	13
4.3 Conseil d'administration	14
5. Organes et Direction	14
5.1 Conseil d'administration	14
5.2 Présidents de cercles	14
5.3 Commission « lait de fromageries artisanales »	14
5.4 Commission de recours en matière de gestion des quantités	15
5.5 Commission de gestion	15
5.6 Délégués IPG & IPVMO	15
5.7 Direction et collaborateurs	15

1. Avant-propos

Suite à une année laitière 2015 catastrophique, d'aucun aurait pu penser que la leçon porterait ses fruits et que la branche laitière se mettrait enfin à table pour proposer des solutions afin de donner un avenir durable aux producteurs de lait. Le constat est malheureusement amer et difficile : malgré de grandes et profondes discussions en 2016, la filière laitière n'a pas réussi à se renforcer. Voilà 10 ans que les producteurs de lait cherchent le dénominateur commun leur permettant d'être unis face au marché. En théorie, cela semblait facile : la production laitière suisse ne représentant que le 0,43 % de la production mondiale ; une production de niche avec des critères de qualité uniques au monde. Toutefois, deux grains de sable sont venus contredire l'alléchante théorie de Mme Doris Leuthard, Conseillère fédérale en charge de l'agriculture de 2006 à 2010, qui prônait l'accès aux 500 millions de consommateurs européens comme l'affaire la plus aisée : a) la force du franc suisse ; b) la production laitière suisse supérieure de 20 % à la consommation indigène. Le premier élément a fait que le placement des produits s'est fait à l'intérieur du pays sous la forme d'une concurrence acharnée et destructrice de valeur ajoutée et le deuxième a fait que l'export de nouvelles quantités s'est concentré sur les produits de régulation dépendants des variations de prix sur les marchés internationaux. Ces derniers ont été à leurs plus bas niveaux historiques en été 2016. Au niveau national, les producteurs de lait n'ont pas réussi à s'unir, étant « d'accord » pour individualiser les opportunités mais pas pour mutualiser les risques.

Face à cette situation sans vision d'avenir, Prolait a estimé, par son assemblée des délégués du 7 avril 2016, que la retenue des cotisations à la FPSL pouvait être un levier permettant une prise de conscience. L'objectif était de susciter la discussion concernant la pérennité d'une production laitière suisse rémunératrice et d'améliorer le cadre légal public comme privé. Beaucoup de démarches et de discussions ont eu lieu au printemps et en été 2016 pour trouver des compromis et surtout des majorités. Prolait a participé à de nombreuses séances.

Malheureusement, l'assemblée des délégués de l'IP Lait a confirmé par son nouveau règlement incluant contrat et segmentation, que les producteurs sont plus faibles que jamais face au marché et à leurs « partenaires », les volumes ne faisant toujours pas partie de la discussion de manière proactive et planifiée, mais seulement au stade de la statistique !

Le dernier soutien public au marché du lait de centrale, la Loi chocolatière, ayant été abolie sous la pression de l'OMC, la branche laitière est appelée, par la Confédération, à proposer un projet de remplacement. Le point positif est que le Conseil fédéral est disposé à mettre une enveloppe financière équivalente pour continuer à

soutenir la filière. L'inconnue réside dans la capacité de ladite filière à utiliser au mieux les fonds qui lui seront transmis. Prolait s'est investi pour que ce projet assure une répartition équitable des fonds. L'année 2016 aura été marquée par une météo capricieuse engendrant des récoltes de foin très tardives selon les régions et donc de piètre qualité. Cet élément a assurément eu un impact sur la diminution des livraisons suisses de 1,5 %. Elles n'ont toutefois pas été suffisantes pour rééquilibrer l'offre et la demande et permettre un réajustement du prix du lait.

L'agriculture a pu compter sur le soutien du Parlement qui a décidé de maintenir l'enveloppe pour les paiements directs. Assurément, la situation très difficile des marchés et des prix l'a influencé. Toutefois cela ne suffit pas à rassurer les producteurs qui ont besoin d'un prix du lait couvrant leurs coûts de production. Cet élément est primordial pour la pérennité des exploitations laitières, ne serait-ce que pour payer les factures courantes et entretenir l'outil de production. Ce qui n'est plus le cas depuis de trop nombreux mois. Cette situation est des plus rageante et incompréhensible sachant qu'il existe un article de loi (art. 5 L'Agr) permettant à la Confédération d'intervenir pour garantir un revenu agricole « comparable ».

Le marché est saturé de toute part, y compris dans les produits à forte valeur ajoutée tel que le Gruyère. L'IPG a pris les bonnes décisions concernant les quantités et les restrictions, car le prix du lait a pu être maintenu. Toutefois ce n'est que la pointe de l'iceberg et la reconquête des parts de marché passe par une réflexion en profondeur du positionnement du produit, des moyens financiers et humains et une stratégie marketing renforcée. Le Gruyère a une qualité irréprochable en termes de goût, de saveur, de texture, de visuel et de diversité avec des critères très pointus, mais d'autres sujets suscitant l'émotion, le respect et la reconnaissance du consommateur peuvent être explorés. La production laitière est riche de ces émotions !

Il s'agit d'être innovant et différent.

Cette phrase doit également porter réflexion au lait de centrale. En effet, après 10 ans de tentatives d'organisation des producteurs qui n'ont pas obtenu le succès attendu, n'est-il pas temps de passer à autre chose ? La segmentation a prouvé son inefficacité. Ne s'agit-il pas de plancher sur un autre système permettant de rémunérer correctement le producteur de lait et de satisfaire les partenaires ? La défense professionnelle nationale doit réfléchir rapidement et intensément à un nouveau projet fédérateur, car c'est la survie de nombreuses exploitations laitières qui est en jeu.

*Marc Benoit
Président*

2. Economie laitière suisse en 2016

L'année laitière 2016 a pour le moins mal démarré. Des stocks de beurre au plus haut, un prix du lait de centrale à un niveau catastrophiquement bas et des pertes de parts de marché sur bien des produits expliquent cette situation. Et comme nous le déplorions déjà en 2015, ce n'est malheureusement ni l'intervention de LactoFama, ni la segmentation de l'IP Lait qui ont permis d'inverser la tendance. Le prix du lait de centrale est demeuré au plus bas tout au long de l'année. Face à cette situation, nos organisations faïtières ont mis sur pied un « sommet du lait » en mai pour discuter et trouver des solutions à la crise. Malheureusement, il n'en est pas sorti beaucoup d'éléments concrets permettant une réelle amélioration à moyen et long terme. Néanmoins, depuis l'été 2016, par l'effet conjugué de conditions climatiques défavorables et d'une médiocre qualité des fourrages, la production laitière a sensiblement diminué. Les stocks de beurre ont baissé, et les prix sur les marchés internationaux sont repartis à la hausse depuis le mois d'août 2016. Malgré ces signes positifs, l'augmentation des prix à la production en Suisse tarde à se concrétiser. Il y a pourtant urgence pour maintenir une production de lait de centrale dans notre pays. Les instances politiques ainsi que les autres partenaires du marché devraient en prendre rapidement conscience et s'engager pour une meilleure valorisation du lait et une répartition plus équitable des marges.

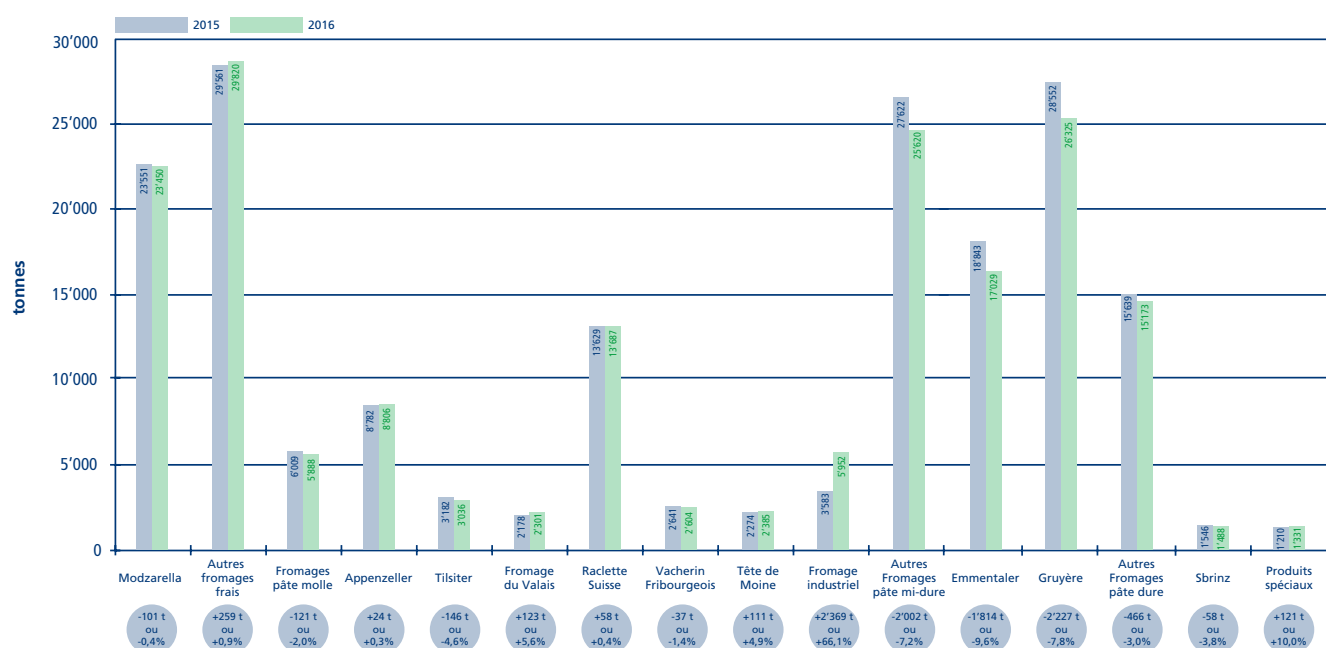
2.1 PRODUCTION ET MISE EN VALEUR DU LAIT

En début d'année, jusqu'au mois d'avril, les livraisons de lait ont été supérieures à l'année précédente. A partir du mois de mai et jusqu'en décembre, les livraisons ont diminué, jusqu'à 6,3 % en novembre, par rapport à 2015. Les 20'987 exploitations de production laitière (-3,6 %) ont livré **un volume total de 3'433'975 tonnes de lait, soit 52'202 tonnes ou 1,5 % de moins** qu'en 2015.

La production de lait bio a quant à elle poursuivi sa progression avec 228'302 tonnes, soit 5'023 tonnes (+2,2 %) de plus que l'année précédente.

Pour la mise en valeur du lait (en équivalents-lait EL), c'est encore le fromage qui reste le principal produit avec 1'417'552 tonnes d'EL (40,9 %), en baisse de 43'767 tonnes d'EL (-3 %). Suivent ensuite, le beurre avec 549'093 tonnes d'EL (15,6 %) en baisse de 1,9 %, le lait de consommation avec 388'647 tonnes d'EL (12,8 %) en baisse de 0,9 %, les conserves de lait avec 374'270 tonnes d'EL (10,4 %) en augmentation de 4,4 % et la crème de consommation avec 282'867 tonnes d'EL (9,6 %), en baisse de 2,3 %. A noter que dans le groupe des poudres de lait et laits condensés, seule la poudre de lait écrémé a progressé, (+4,9 %).

PRODUCTION FROMAGÈRE EN SUISSE PAR SORTES



Production fromagère

La production fromagère, toutes sortes confondues, a sensiblement diminué en 2016, pour atteindre un volume de 184'904 tonnes soit 3'902 tonnes ou 2,1 % de moins qu'en 2015. Les principales baisses sont liées à des restrictions de production, décidées afin d'adapter l'offre aux possibilités du marché. C'est le cas du Gruyère AOP (-2'227 tonnes ou 7,8%) et l'Emmentaler AOP (-1'814 tonnes ou -9,6%). A noter une forte hausse du fromage industriel, qui avec 5'952 tonnes augmente de 2'369 tonnes ou 66,1% ! Tendanciellement, les fromages à moindre valeur ajoutée progressent au dépend des fromages de sorte. Seules exceptions, Le Raclette du Valais AOP (2'301 tonnes; +123 t. ou +5,6%) et la Tête de Moine AOP (2'385 tonnes; +111 tonnes ou +4,9%), qui progressent.

2.2 COMMERCE EXTÉRIEUR

La balance commerciale du lait et produits laitiers a enregistré une hausse de l'excédent des exportations de 75,1 mio de tonnes d'EL. Cette évolution est due pour l'essentiel aux exportations de beurre dégagé pour alléger le marché (+35,6 mio d'EL), de conserves de lait (+27,2 mio d'EL) et de produits à base de protéine de lait (+8.8 mio. d'EL).

Les exportations de fromages ont progressé dans un marché difficile. Au total, toutes sortes confondues, ce sont 70'198 tonnes qui ont été exportées, soit +1'739 tonnes ou 2,5 % de plus qu'en 2015. Quant aux importations, elles ont progressé de 2'734 tonnes ou 4,9%, pour atteindre 58'200 tonnes. Si la balance nette demeure positive, l'écart entre exportation et importation s'amenuise chaque année.

2.3 INTERPROFESSIONS FROMAGÈRES



Interprofession du Gruyère (IPG)

Si l'année 2015 a été difficile, conséquence du franc fort, 2016 l'a été plus particulièrement à cause des difficultés rencontrées autant sur le marché indigène que sur les marchés internationaux. La situation des ventes s'est avérée très tendue en janvier 2016. Ainsi, l'IPG a été contrainte d'abaisser, en mars, son pourcentage de fabrication de 97 % à 90 % pour l'année entière sur décision de son comité. Cela a représenté un effort très conséquent pour l'ensemble de la filière, producteurs, sociétés de fromageries, fromagers et affineurs compris, soit plus de 12 % de baisse de production sur neuf mois. Le mot d'ordre ayant été donné, l'ensemble des sociétés de fromagerie de Prolait s'est engagé à ce que le volume de lait ne soit, non seulement, pas transformé en fromage mais aussi non

produit sur les exploitations. Il a été malheureux de constater que ce contexte a exacerbé la concurrence entre les affineurs au point que certains marchés de Gruyère ont été perdus faute de marge alors que d'autres encourageaient la vente de spécialités fromagères ayant des marges de vente plus conséquentes au détriment de la sorte principale.

En mars, le comité de l'IPG s'est prononcé sur la demande de ses délégués et des cercles d'Orbe/La Vallée de transmettre l'ensemble des taxations de Gruyère à chaque comité de société de fromagerie. Il a décidé de ne pas entrer dans l'automatisme de transmission pour la raison principale qu'il déresponsabiliserait les sociétés vis-à-vis de leur fromager. Il a toutefois étendu la remise des taxations aux sociétés lorsqu'un fromager fabrique plus de 10 % de Gruyère de qualité IB.

En avril, l'Institut agricole de Grangeneuve, en collaboration avec l'IPG, a organisé une journée des fromages suisses AOP. Ce fut l'occasion de dresser un bilan de la production de fromages en Suisse et de mieux comprendre l'influence de l'alimentation des vaches laitières (pâturage & fourrages grossiers) sur les spécificités et la qualité du lait transformé en fromage.

La baisse volontaire de la production de la filière du Gruyère a incité plusieurs sociétés de fromagerie fribourgeoises et vaudoises à demander à l'IPG de surseoir à l'application du schéma d'augmentation des quantités 2012-2022. Cela a engendré un débat de fond dans le cadre de Prolait de par le fait que plusieurs projets de fromagerie pouvaient être touchés par un report ou une annulation d'attribution. Fin mai, Prolait a réuni ses délégués IPG pour leur présenter en détail la manière dont se développent les projets de construction, le temps qu'ils prennent (min. 3 à 4 ans) et les engagements financiers conséquents qu'ils engendrent. Quelques semaines plus tard, le comité de l'IPG a décidé de reporter l'attribution d'une quantité de 117 t au projet d'Ussières (intégration soc. Vulliens) en 2019 au lieu de 2018, de maintenir l'objectif d'attribution à la filière de 490 t en 2019 (y compris 2e liste d'attente) et de s'engager pour l'octroi de 300 t en 2022 pour trois intégrations de projet (dont la fromagerie André, Romanel).

Lors de son assemblée du 11 novembre 2016 à Vucherens, l'IPG a notamment pris les décisions suivantes :

Les conditions de mises en marché ont été définies pour l'année 2017, soit :

- 93 % de fabrication pour le Gruyère Traditionnel et Bio
- 100 % de fabrication pour le Gruyère d'alpage
- Les mesures de réduction de quantités pour qualité insuffisante ont été reconduites pour une nouvelle année.

Le principe a été intégré dans le règlement de gestion des quantités. En 2017, deux fromageries et un alpage sont encore concernés dans la région de Prolait. Quatre fromageries sont sorties de la mesure fin 2016.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité annuelle (t)	28'942	29'068	29'872	29'833	28'719	27'000*
Évolution	+ 1,2 %	+ 0,4 %	+ 2,7 %	---	- 3,7 %	- 7,1 %
Quantité semestrielle (t)	14'678	15'043	15'036	15'385	15'110	14'082
Évolution	- 2,6 %	+ 2,5 %	---	+ 2,3 %	- 1,8 %	- 6,8 %

Source: IPG, Pringy / * estimation

Afin d'optimiser son fonctionnement, l'IPG a chargé une personne externe (Mme Ferber) d'élaborer un rapport sur le marketing et l'organisation interprofessionnelle. Les résultats sont repris lors des séminaires.

Production totale effective de Gruyère AOP

La production de qualité IB s'est élevée à 552 t (-234 t par rapport à 2015) alors qu'elle était de 382 t au 1^{er} semestre. Elle représente le 2,0 % de la production annuelle. Jamais, elle n'a été aussi basse, preuve des efforts fournis en matière de qualité du lait et des fromages.

L'année en quelques chiffres

En 2016, le potentiel de production (quantités de base) s'est élevé à 25'654 t (-2'883 t) pour le Gruyère AOP Tradition, à 1'000 tonnes (-51 t) pour le Gruyère AOP bio et à 519 tonnes (idem à 2014) pour le Gruyère d'alpage AOP.

Après avoir baissé en 2015, les exportations de Gruyère ont repris pour arriver à fin 2016 à 12'106 tonnes (+150 t, dont 7'551 t dans l'UE). La consommation s'est répartie à raison de 51 % en Suisse, 26 % dans l'Union européenne, 10 % les États-Unis, 4 % pour la fonte et 3 % en réserve locale (le solde dans divers pays). Les stocks de Gruyère se situaient à 8'536 t à fin 2016 alors qu'ils étaient de 10'251 t une année auparavant.

À partir de	janv 14	janv. 15	avril 16
Prix indicatif (ct./kg lait payé aux producteurs) (avec prime de non-ensilage)	85,56	85,25	84,81
Prix du fromage (sortie fromagerie) en francs par kilo fromage	9,70	9,70	9,70
Contribution à l'IPG en francs par kilo fromage	-.90	-.90	-.90

La contribution de la filière à l'IPG est perçue entre le départ des meules de la fromagerie et l'arrivée de celles-ci chez l'affineur. Elle s'ajoute donc au prix sortie fromagerie.

La baisse du prix de vente de la crème a eu pour conséquence une baisse du prix du lait de 0,55 ct./kg dont 0,44 ct./kg a été à la charge des producteurs et 0,11 ct./kg des fromagers, selon le principe 80/20.

Interprofession du Vacherin Mont-d'Or AOC



Aucun changement majeur n'a eu lieu dans la filière durant l'année 2016. Environ 3,9 millions de kilos de lait sont transformés en Vacherin Mont-d'Or AOP. La saison 15/16 a été excellente en matière de qualité, avec un pointage moyen de 19,6/22. Le volume transformé s'est élevé à 569,4 t (-3,6 t) dont 34 t ont été exportées. Le début de la saison 16/17 a été conforme aux années précédentes. Les enjeux sont le coût des contrôles et certifications (env. 50 ct./kg de fromage), l'approvisionnement en boîte à moyen et long terme et l'augmentation des parts de marché en Suisse alémanique. Un projet nommé « fairtrace » se met en place afin d'assurer la traçabilité des vacherins de la production au consommateur.

Interprofession de l'Etivaz AOP



Comme tous les fromages exportés, l'Etivaz AOP n'a pas échappé aux défis de la commercialisation. Grâce à sa constance, l'Etivaz a tenu bon et a même pu se développer durant l'année dans un environnement toujours marqué par le franc fort. La production de la saison 2016 s'est élevée à 465 tonnes (+ 52 t) dont 45 t (+ 12 t) en production bio; 19'500 meules ont été produites. La météo a été très pluvieuse aux mois de mai-juin puis a été magnifique. La taxation moyenne des 71 producteurs a été de 19,1 pts pour le premier lot et de 18,95 pts pour le second.

Swiss Cheese Awards 2016

Tous les deux ans, les filières fromagères suisses se réunissent pour mettre en valeur leurs productions.

La manifestation des « Swiss Cheese Awards » s'est déroulée fin septembre 2016 aux Charbonnières. Les lauréats de notre fédération ont été les suivants :

Alpage les Amburnex (J.-C. Pittet) : Champion suisse toutes catégories; Fromageries Les Martels, Vaulion, Penthéraz, Châtonnaye et Montricher: titrés Gruyère AOP; Alpage de la Grandsonnaz: titré Gruyère AOP d'alpage; Fromagerie André SA: Champion Vacherin Mont-d'Or AOP; Fromagerie Le Brassus: titré Vacherin Mont-d'Or AOP; Alpage JL Karlen: Champion Etivaz AOP; Alpages Ph. Genillard, B. Brand, E. Hämmerli: titrés Etivaz AOP; Fromagerie André SA, Fromagerie Fleurette et Fromagerie Grand-Pré SA (reblochon): titrés fromage à pâte molle à croûte fleurie; Fromagerie Les Martels: titré fromage bleu; Fromagerie Grand-Pré SA (St-Etienne): titré innovation fromagère.

Nous félicitons les lauréats !

2.4 INTERPROFESSION DU LAIT (IP LAIT)

Depuis que la Confédération s'est retirée du marché du lait, l'Interprofession du lait (IP Lait) a un rôle déterminant par la plateforme d'échange entre tous les partenaires de la filière qu'elle représente. Elle doit assurer une certaine stabilité du marché par les mesures mises en place et le soutien que lui accorde la Confédération via la force obligatoire pour l'application de celles-ci. Face à la situation catastrophique du prix du lait de centrale, le sommet du lait organisé par nos organisations faitières (USP, FPSL et IP Lait) en mai 2016 au Gurten, avec la participation de l'OFAG et des principaux transformateurs et distributeurs du pays, a suscité une grande attente et beaucoup d'espoirs. Mais force est de constater que le résultat obtenu après de longs mois de discussions est bien maigre. Certes, les délégués de l'IP Lait ont décidé lors de leur assemblée de novembre 2016, d'un renforcement du caractère contraignant des contrats d'achat de lait et de la poursuite de la segmentation. Mais nous craignons fort que ces mesures, tenant plus de l'exercice alibi, n'améliorent en rien la situation. Heureusement, depuis quelques mois les prix sur les marchés internationaux sont à la hausse et les volumes de production ont diminué. Ce serait l'occasion pour l'IP Lait de se poser les bonnes questions quant à l'efficacité des mesures existantes, et de se doter des outils nécessaires à un fonctionnement efficace de la segmentation. Le temps presse si nous voulons garder une production de lait de centrale dans le pays.

Le remplacement de la Loi chocolatière, revêt une importance capitale pour la valorisation du lait suisse destiné à l'exportation par l'industrie alimentaire. Une solution équilibrée a pu être trouvée au sein de la branche, dans le cadre de l'IP Lait, après d'intenses discussions auxquelles Prolait a activement participé. La proposition retenue devra encore être ratifiée en assemblée des délégués de l'IP Lait, au printemps 2017.

2.5 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS SUISSES DE LAIT (FPSL) & LACTOFAMA

Face à la situation catastrophique du marché du lait de centrale et au manque de volonté d'y remédier de la part de notre organisation faitière, les délégués de Prolait, sur proposition du Conseil des présidents de cercles, ont décidé en assemblée le 7 avril 2016 de retenir les cotisations à la FPSL. Ce geste qui exprimait un légitime désarroi de nos producteurs, avait pour objectif de tenter de « secouer le cocotier » ! Force est de constater que depuis ce printemps, et malgré les engagements pris et communiqués lors du sommet du lait le 27 mai 2016, peu d'éléments tangibles en sont ressortis, et les résultats obtenus nous laissent perplexes.

Malgré cette insatisfaction et cette frustration, nos présidents de cercles ont le 25 novembre 2016 décidé d'abandonner cette retenue, dans le but de ne pas affaiblir plus encore notre organisation faitière et de s'investir de l'intérieur pour renforcer la défense professionnelle laitière et une meilleure unité des producteurs.

Si notre organisation faitière est active et performante dans le marketing et la promotion du lait et des produits laitiers, en ce qui concerne la défense des intérêts des producteurs sur le plan politique et économique, il est impératif d'en revoir le fonctionnement, renforcer sa position, comme acteur influent et incontournable de la filière laitière. Mais cela ne pourra se faire sans une volonté de toutes les organisations membres de trouver une voie commune.

LactoFama a été fondée en 2013 dans le but de financer le dégageement des excédents saisonniers de matière grasse. Si son intervention a permis une certaine stabilisation du marché, depuis 2014, les stocks de beurre en début d'année n'ont cessé d'augmenter. En 2016, les stocks en début d'année dépassaient 4'000 tonnes de beurre. LactoFama a donc dû acheter 86,4 mio de kg de lait entre février et mai 2016, pour dégager sous forme de beurre et de crème, l'équivalent de 4'369 tonnes de beurre.

En octobre 2016, le comité central de la FPSL a pris la décision de renoncer à prélever les contributions en faveur de LactoFama. Les raisons évoquées, sont la baisse des volumes de production et l'amélioration des prix sur les marchés internationaux. Mais la difficulté d'encaisser ces fonds dans certaines régions a également été un élément déterminant. Si des adaptations auraient été nécessaires pour un bon fonctionnement de LactoFama, nous pouvons regretter que cet outil de régulation en main des producteurs soit abandonné. En effet, par cette décision du Comité Central de la FPSL, l'activité de LactoFama est de fait stoppée. Néanmoins, le Comité Central de la FPSL a simultanément débloqué les fonds non épuisés des encaissements 2015 et 2016 en faveur de mesures pour l'année 2017. Ce qui permettra une activité réduite de LactoFama en mars et avril 2017. Au-delà, d'autres solutions devront être trouvées pour permettre cette nécessaire mesure de régulation saisonnière, garante d'une certaine stabilité du marché.

2.6 POLITIQUE AGRICOLE & CONDITIONS - CADRES

Politique agricole et finances fédérales

Courant 2016, la Confédération a adopté un train de modifications des ordonnances agricoles valable dès le 1^{er} janvier 2017. Les changements principaux pour les producteurs de lait sont les suivants :

- assouplissement des exigences pour la reconnaissance des communautés d'exploitations ;
- limitation des contributions à la biodiversité sur les alpages à max. 300 francs/PN ;
- dispense du calcul du bilan fourrager si les animaux sont affouragés en fourrage grossier uniquement ;
- prévue d'être abaissée, la contribution à la sécurité à l'approvisionnement a finalement été maintenue à son niveau de 2016 ;
- de nombreuses règles liées aux mesures environnementales.

Le maintien des moyens financiers en faveur de l'agriculture est prioritaire, vu les difficultés rencontrées sur les marchés. Les enveloppes financières 2018-2022 ont pu être conservées. On peut regretter toutefois que le budget dévolu aux améliorations des bases de production (crédits d'investissement et aides à fonds perdu) baisseront de plus de 20 millions de francs par an. Dans le cadre du programme de stabilisation de la Confédération, l'agriculture a été en grande partie épargnée par les mesures d'économie. Quant au budget 2017, fonds de la Loi chocolatière compris, il a pu être maintenu au niveau de 2016. Un gros travail a été fourni par l'USP et les chambres cantonales d'agriculture afin de sensibiliser nos parlementaires et a porté ses fruits.

Les organisations faîtières de l'agriculture suivent déjà attentivement la mise en place de la politique agricole dès 2022.

Avenir de la Loi chocolatière

Le 19 décembre 2015, à Nairobi, l'OMC a interdit les subventions à l'exportation de produits agricoles. Les branches laitière et céréalière ont dès lors élaboré une solution de remplacement conforme aux normes de l'OMC. L'objectif est de conserver la mise en valeur de 280 millions de kilos de lait transformés et exportés. Dès 2019, les producteurs doivent recevoir un montant visant à maintenir ce canal. Dans le cadre de la consultation, les organisations agricoles ont exigé que le montant du nouveau supplément (3 à 4 ct./kg) soit inscrit nommément dans la loi, comme le sont les suppléments pour le lait transformé en fromage (15 ct.) et la prime de non-ensilage (3 ct.) ; une certaine sécurité en matière de planification sera alors atteinte. D'autre part, elles se sont opposées à la simplification proposée pour le trafic de perfectionnement afin d'éviter l'abandon de tout contrôle. En 2017, les fonds nécessaires, qui s'élèvent à 95 millions de francs, devront être transférés vers le budget agricole et le Parlement devra procéder à la modification de la loi.

Sécurité alimentaire

L'initiative de l'Union suisse des paysans pour la sécurité alimentaire a fait l'objet d'un traitement assidu. Le 9 mars 2016, le Conseil national a soutenu l'initiative par 91 voix contre 83. Le 29 novembre, le Conseil des États a proposé son propre contre-projet qui a été soutenu par 38 voix contre 4. Ainsi, l'initiative ne pouvait plus être présentée telle quelle. Début 2017, l'USP s'est ralliée au soutien du contre-projet. Celui-ci reprend une grande majorité des thèmes de l'initiative, en particulier l'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution fédérale. Le problème de la charge administrative sera traité dans un cadre plus large car il concerne l'ensemble de l'économie. L'objectif dans ce dossier pour l'agriculture est une meilleure préservation des terres agricoles et la reconnaissance de son propre rôle comme élément central de la sécurité alimentaire de la Suisse. La votation populaire pourrait se faire d'ici le deuxième semestre 2017.



3. Activités de Prolait Fédération Laitière

3.1 PROLAIT EN CHIFFRES

Sociétés coopératives

Laiterie (lait d'ensilage) : 69

Fromagerie (lait de non-ensilage) : 67

Fromageries

Gruyère : 58 (dont 3 avec du bio)

Vacherin Mont-d'Or : 8

Pâtes molles / spécialités : 6

Producteurs de lait

Exploitations principales : 1'011 (-59)

Dont communautés d'exploitations : 49 (-2)

Dont communautés partielles d'exploitations : 73 (-13)

Exploitations d'estivage : 194 (-6)

Par canton	Nombre d'exploitations	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Droit de produire 2016 en mio de kg	Répartition selon les cantons
Vaud	925	737	188	170,97	75,7 %
Neuchâtel	213	208	5	40,67	18,0 %
Fribourg	56	56	0	12,56	5,6 %
Berne	11	10	1	1,78	0,8 %
TOTAL	1'205	1'011	194	225,98	100 %

Par cercle

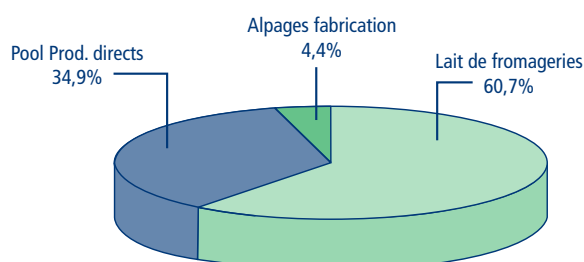
Cercle laitier n°	Cercles laitiers	Nombre d'expl.	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Nombre sociétés fromagerie	Nombre sociétés laiterie	Nombre producteurs individuels	Droit de produire 2016 en mio de kg
1	Morges	128	112	16	13	3	3	27,88
2	La Vallée	93	44	49	6	0	0	12,68
3	Orbe	66	58	8	4	6	13	14,80
4	Yverdon	93	90	3	4	11	8	21,94
5	Grandson	85	63	22	4	4	6	13,08
6	La Brévine	134	131	3	10	0	0	23,62
7	La Vue-des-Alpes	74	71	3	6	0	25	16,17
8	Gros-de-Vaud - Lausanne	50	50	0	0	11	19	14,18
9	Lavaux	53	51	2	0	9	11	10,52
10	Oron-Mézières	82	82	0	7	5	2	18,25
11	Combremonts - Moudon	69	69	0	6	5	4	14,55
12	Payerne-Broye	54	54	0	3	4	10	11,06
13	Avenches-Broye	58	58	0	3	7	13	12,43
14	Pays-d'Enhaut	166	78	88	1	4	2	14,82
État fin 2016		1'205	1'011	194	67	69	116	225,98

Prolait compte 65 exploitations de moins à fin 2016, soit une diminution de 5,1 % par rapport à l'année précédente.

Au 1^{er} janvier 2016, les sociétés suivantes ont quitté Prolait : Rochefort, Les Geneveys-sur-Coffrane, Brot-Dessus et Les Petits-Ponts (au total 20 producteurs).

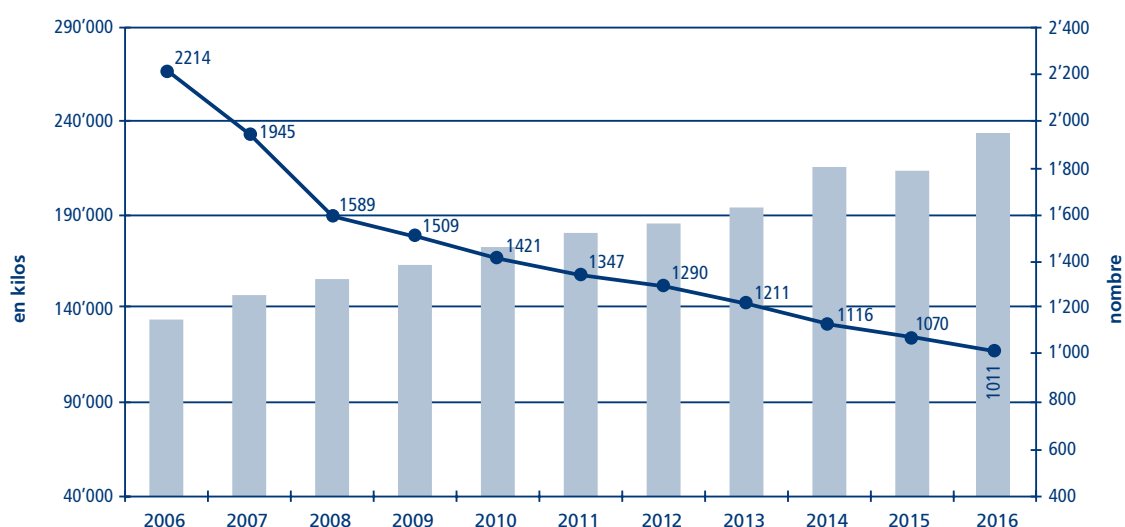
Par mise en valeur du lait

60,7% (+1,2%) du lait de la région Prolait a été acheminé dans les fromageries de Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or AOC, pâtes molles et autres spécialités.



Évolution du nombre d'exploitations et du droit de produire moyen

(seulement exploitations à l'année)



Droit de produire moyen 2016 : 233'214 kg (-9,6%)

3.2 GESTION DES QUANTITÉS

L'année 2015 s'est terminée avec un décompte roulant reporté sur 2015 de 2,15 mio kg. 14 producteurs (-15) ont livrés 27'356 kg (-62%) au-delà du décompte roulant et ont payé une taxe pour sur-livraisons fixée à 20 ct./kg. 127 producteurs (-30) n'ont pas annoncé des quantités sous-livrées au-delà du décompte roulant pour un volume total de 0,9 mio kg. Après n'avoir pas annoncé deux ans de suite des quantités sous-livrées au-delà du décompte roulant, 21 producteurs (-30) ont vu leur quantité de base réduite de 81'240 kg au total.

La **quantité contractuelle de base** totale a baissé à 243,96 mio kg lait (-7,56 mio kg). Cette différence provient des producteurs qui ont quitté Prolait au 1^{er} janvier 2016.

Aucun recours n'a été adressé à la **Commission de recours** en matière de gestion des quantités en 2016.

Le pot commun des **transferts temporaires**, pour l'année 2016, a enregistré 770 (+221 par rapport à 2015) mises à disposition de

	2014	2015	2016
Quantité contractuelle de base	252,91	251,52	243,96
Quantités temporaires	-8,29	-9,64	-20,70
dont réduction temporaire d'une quantité pour non-annonce (art. 22)	-1,47	-1,12	-0,90
dont remises à Prolait	-11,98	-12,18	-22,58
dont reprises par les producteurs (locations)	5,16	3,66	2,78
Quantités additionnelles	0,55	0,51	0,57
Report du décompte roulant	3,55	2,52	2,15
Droit de produire	248,72	244,91	225,98
Quantités livrées	243,14	238,41	219,05
Solde	5,58	6,50	6,63

En millions de kilos

quantités pour un volume de 22,58 mio kg (+10,4). 70 (-112) producteurs ont pris en location une quantité pour un total de 2,78 mio kg (-0,88). Au niveau administratif, tout a été fait pour éviter des tracas et des frais aux producteurs, ceci dans le contexte d'une année laitière particulièrement difficile.

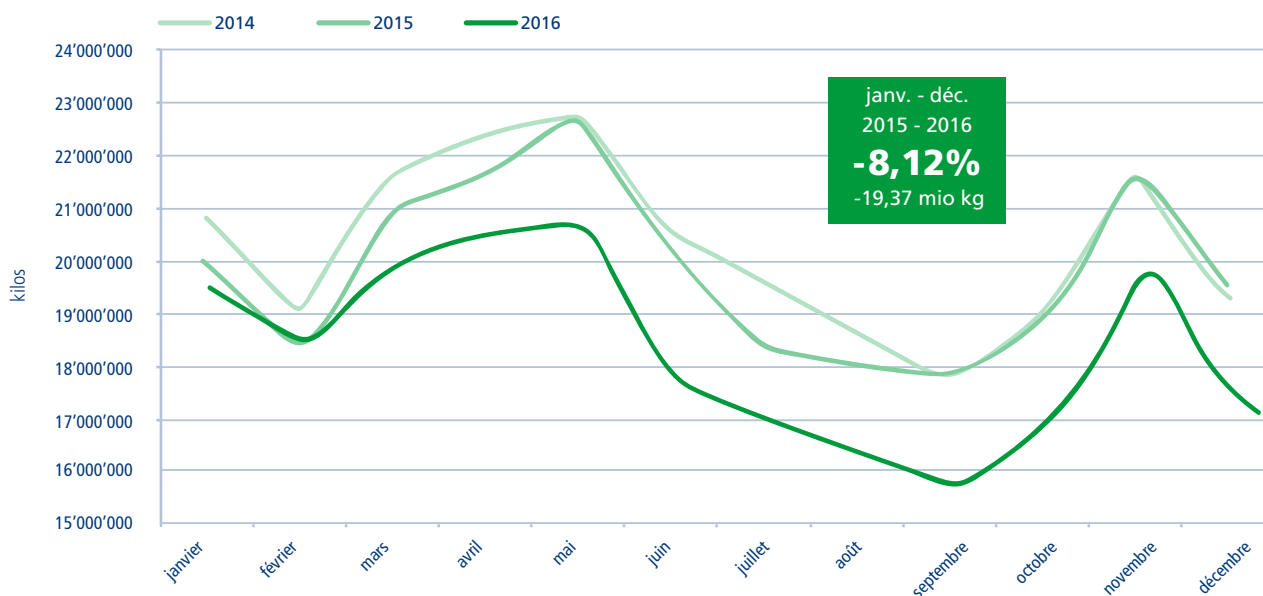
52 producteurs ont bénéficié d'une **quantité additionnelle** en 2016 pour un volume total de 573'947 kg. Il s'agit principalement de la marge de 10 % octroyée provisoirement chaque année à l'Étivaz et à des projets régionaux.

La **mise aux enchères** des quantités libérées (quantité contractuelle de base) a eu lieu en mars-avril 2016. 3,4 mio kg (-0,2) ont été mis à disposition. 104 (- 24) producteurs y ont participé. Le prix

moyen retenu a été de 2,25 ct./kg avec une fourchette de +/- 1,25 ct. La très grande majorité des participants a obtenu une quantité correspondant au 100 % du volume souscrit. Le prix moyen de la mise 2015 se situait à 3,1 ct./kg (100 % du volume accordé).

Les **livraisons de lait** ont baissé par rapport à l'année précédente de 22,86 mio kg. Trois éléments en sont la conséquence : le départ de 20 producteurs chez ELSA (7 mio kg), l'augmentation de la restriction de fabrication dans la filière du Gruyère (env. 14 mio kg) et les cessations de production en cours d'année. L'année 2016 a été très humide durant le printemps. Les premières récoltes de fourrage de la plupart des régions s'en sont ressenties. Aucun changement n'a été apporté au **règlement de gestion des quantités** pour l'année sous revue.

Livraisons mensuelles Prolait



3.3 POOL PROLAIT

Achat de lait

Les quantités de lait achetées par le pool Prolait ont fortement diminué en 2016 ! Une baisse de 9,86 mio de kg sur un total de 84,74 mio de kg de lait. Cette baisse provient d'une part de la perte de quelques fournisseurs au 1^{er} janvier 2016 et d'autre part, d'une dimi-

nution de production liée aux conditions climatiques et à la qualité des fourrages depuis le mois de mai. L'achat de lait bio est stable avec 770'000 kg de lait acheté. A noter que sur les 11,16 mio kg provenant des fromageries, 9 mio kg le sont sous contrat.

	Volume (mio kg)
Producteurs directs	72,81
Fromageries	11,16
Bio et divers	0,77
Total	84,74

Quantité de lait achetée par provenance

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
2013	52,14	41,46
2014	53,39	41,70
2015	51,81	42,77
2016	49,18	35,56

Répartition des quantités de lait acheté par semestre (mio kg)

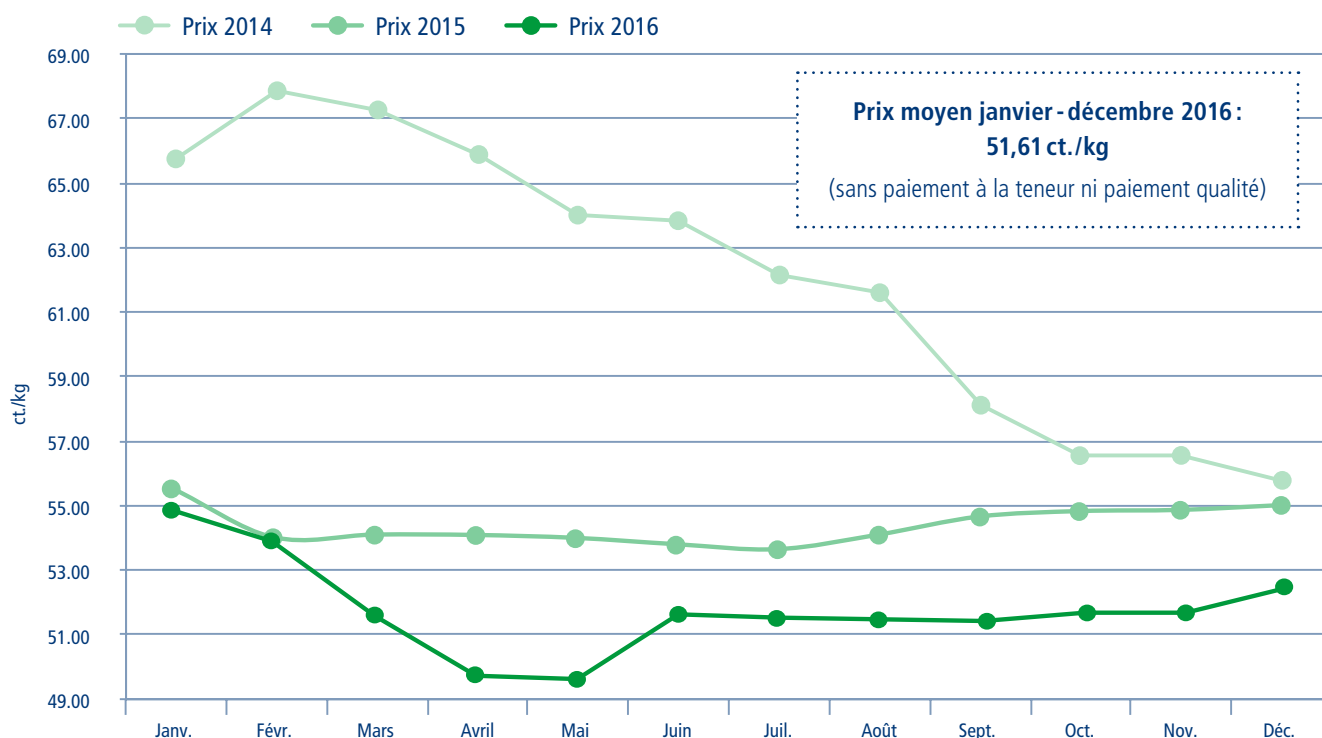
Prix du lait

Le prix moyen payé à nos producteurs en 2016 a baissé de 2,58 ct./kg par rapport à l'année précédente.

Le prix moyen est de 51,61 ct./kg (supplément volume et retenue par arrêt de 2,80 ct./kg compris).

L'effet cumulé de la baisse de 3,00 ct./kg du segment A par l'IP Lait au 1^{er} avril et les mesures de dégagement des stocks de beurre ont engendré une forte baisse de mars à mai. Une légère embellie en fin d'année suite à l'évolution des prix du marché et une diminution de production sont constatées.

Achat mensuel du Pool Prolait



Qualité

Une amélioration des résultats sur la teneur en spores butyriques du lait livré est constatée en 2016 et se situe en moyenne à 17,53 % pour l'année 2016. Sur les trois derniers mois de l'année, les teneurs sont en augmentation par rapport à l'année dernière dû au mauvais fourrage de cette année.

La qualité du lait de nos producteurs reste à un niveau élevé.

La part des résultats < 80'000 germes sont excellent avec 98,32 % des analyses (2015 = 98,08 %).

En ce qui concerne les cellules, le pourcentage de lait répondant aux normes qualité, < à 350'000 cellules, se situe pour cette année à 94,91 %. Les fortes chaleurs de l'été n'ont pas aidé à améliorer la situation ; les résultats durant cette période le confirment.

Les teneurs en matière grasse du lait sont en augmentation par rapport à l'année dernière et la moyenne annuelle se situe à 4,04 % de matière grasse contre 4,00 % en 2015. La protéine est la même depuis trois années et est de 3,31 % de protéines.

Critères	2014	2015	2016
Germes < 10'000	67,32 %	68,47 %	65,98 %
Germes 11 à 80'000	31,09 %	29,61 %	32,34 %
Germes > 80'000	1,11 %	1,49 %	1,16 %
Germes > 300'000	0,49 %	0,43 %	0,52 %

% résultats germes lors du contrôle du lait officiel

Critères	2014	2015	2016
Cellules ≤ 100'000	36,45 %	36,53 %	36,14 %
Cellules 100 à 199'000	43,18 %	41,41 %	41,94 %
Cellules 200 à 349'000	16,27 %	17,41 %	16,83 %
Cellules 350 à 499'000	2,77 %	3,26 %	3,52 %
Cellules > 500'000	1,29 %	1,38 %	1,57 %

% résultats germes lors du contrôle du lait officiel

3.4 FROMAGERIE « PÂTES-MOLLES » DE MOUDON – LE GRAND PRÉ



Les fromages du Grand Pré maintiennent leur position dans un marché de la pâte molle marqué par la forte pression des importations. A noter l'excellente progression du St-Etienne, qui prend une part déterminante de nos ventes.

La fromagerie a obtenu deux diplômes pour sa première participation aux Swiss Cheese Awards à la Vallée de Joux, l'un pour le Reblochon de Moudon, l'autre pour le St-Etienne. Ce résultat récompense les efforts constants de notre fromager et de son équipe pour une production de qualité.

Si nos ventes progressent auprès de nos deux grands distributeurs, les ventes aux fromageries et petits détaillants n'évoluent pas comme souhaité. Un effort particulier a été mis sur cette clientèle.

3.5 VIE DES SOCIÉTÉS

Les sociétés de **Ropraz et Vucherens** ont fusionné le 28 juin 2016. Elles ont créé la nouvelle société de fromagerie d'**Ussières**. Le même jour, les producteurs de **Vulliens** en devenaient membres avec l'engagement financier prévu de la Société de laiterie de Vulliens. Par cette fusion, le quota Gruyère lié à Vulliens (liste d'attente) pouvait ainsi être attribué par l'IPG.

La fromagerie André SA à Romanel, avec ses producteurs, a obtenu le quota de Gruyère (liste d'attente) après de nombreux contacts avec l'IPG. Les démarches de transfert à la fromagerie de l'Étraz et l'intégration des producteurs d'ici 2022 sont en cours.

Les sociétés de fromagerie de Sagne-Crêt et Miéville (Sagne-Eglise) ont fusionné le 20 avril 2016 et ont créé la société de fromagerie de la **Sagne**. Mettant leur destin ensemble, elles ont pu finaliser leur projet de rénovation complète dans l'ancienne fromagerie de Miéville pour la mise en valeur de 1,8 millions de kilos de lait en Gruyère. La construction est prévue durant l'année 2017.

La société de fromagerie des **Charbonnières** a décidé, en juin, de fermer définitivement sa fromagerie au 31 décembre 2016 et s'est séparée de son fromager. Le quota de Gruyère a été réparti temporairement dans les fromageries voisines. Un projet d'une nouvelle fromagerie avec la société du **Lieu** est à l'étude.

Un projet de construction d'une nouvelle fromagerie entre la société de **Gimel**, le fromager et les producteurs de **St-George** est à l'étude. Prolait a incité les sociétés de la région à développer ensemble une vision à long terme de la mise en valeur du lait du bassin les concernant.

Après des travaux conséquents pour agrandir la fromagerie et refaire totalement l'espace de vente, la Société de fromagerie des **Cuardis** (Villars-Burquin) a repris l'exploitation de la fromagerie le 5 juillet et a inauguré ses nouveaux locaux le 19 novembre 2016. La nouvelle fromagerie de La **Brévine** a débuté sa production le 27 septembre 2016. Elle jouxte une installation de chauffage à distance exploitée sous forme de coopérative villageoise.

La société de fromagerie du **Brassus** a fêté ses 200 ans le 7 octobre 2016.

La société de fromagerie du **Haut-Tierdoz** (Brenles) a élaboré un projet de nouvelle fromagerie sur un terrain qu'elle a pu réserver à l'entrée du village de Sarzens. L'engagement de la société est attendu pour l'année 2017.

Au 1^{er} janvier 2017, la fromagerie de **Bémont** a repris son activité après une année de travaux. Un nouveau fromager est entré en activité, M. Frédéric Lалуque. La société de fromagerie a également complètement rénové sa porcherie attenante.

3.6 ACTIVITÉS DIVERSES

12 **assemblées de cercles** ont eu lieu du 20 janvier au 9 février 2016. Sur les 14 cercles, quatre, Orbe - La Vallée et Avenches-Broye - Payerne-Broye, ont organisé chacun une assemblée commune. La fréquentation des séances a été stable.

La **Commission « lait de fromageries artisanales »** s'est réunie une fois en 2016, soit le 10 février pour préparer l'assemblée des sociétés de fromagerie. M. F. Vulliemin (ARQHA, Moudon) a été invité pour expliquer le fonctionnement et les limites des analyses de la réductase préincubée et des acides gras libres. La question des rendements de fabrication a été abordée pour la première fois. **L'assemblée ordinaire des sociétés de fromageries** de Prolait a eu lieu le 11 mars 2016 à Bière. 46 sociétés sur 66 étaient présentes. Chaque filière interprofessionnelle a présenté son actualité. Dans son rapport, le président, M. Jean-Luc Bignens, a relevé la pression toujours plus importante subie par l'agriculture (environnement et revenus). Il a appelé tous ses collègues producteurs

à accepter la restriction des livraisons dans la filière du Gruyère. Il a demandé aux dirigeants politiques de ne pas laisser aller l'agriculture à la dérive.

La traditionnelle **rencontre annuelle** entre les fédérations laitières (dont Prolait) et les Artisans fromagers romands (AFR) s'est tenue le 30 septembre 2016 à St-Aubin FR. Les sujets principaux abordés ont été le premier bilan de la mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2015 du nouveau schéma de paiement à la qualité, les discussions pour l'optimiser, la gestion des laits de restriction fromagère, le financement résiduel du contrôle laitier en 2017 (max. 35.- par exploitation) et l'évolution des structures fromagères.

Une rencontre des conseillers de sociétés de fromagerie, organisée par la FPSL, a eu lieu le 7 septembre 2016 à Corgémont dans la nouvelle fromagerie de Pré-de-Suze. La manière de conseiller a été présentée par chacun. Cela peut aller du simple encadrement au suivi total d'un projet de nouvelle fromagerie.

Une édition de « PROLAIT Actualités » a été publiée en décembre 2016. Prolait a offert deux **cloches aux apprenti(e)s agriculteurs** terminant leur formation à l'EMTN (Cernier) et à Agrilogie (Grange-Verney et Marcelin) avec la meilleure moyenne en production laitière. Les lauréats sont, pour 2016, M. **Dimitri Roux** des Bayards (EMTN) et M. **Vincent Chambaz** de Dullier (Agrilogie).

4. Activités des organes de la Fédération

4.1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2016

La dixième assemblée des délégués de Prolait a eu lieu le 7 avril 2016 à Suchy en présence de 14 présidents de cercles, 116 délégués et une trentaine d'invités.

Le président a fait état des mesures prises sur le marché pour sortir la production laitière des difficultés, au niveau de la FPSL, Lacto-Fama et de l'IP Lait. Le franc fort a toujours des effets importants sur le marché laitier. Les stocks de beurre ont repris l'ascenseur, preuve que les outils de l'IP Lait (segmentation et contrats) n'ont pas eu l'influence nécessaire à la stabilisation du marché. Il a mis en évidence le travail de Prolait en matière de défense professionnelle (pilier de base de la vision) et dans le dossier de Grand-Pré SA.

Le directeur a mentionné, dans son rapport, les enjeux mondiaux et nationaux ayant eu un impact important sur la filière laitière en Suisse (décision de la BNS, embargo russe, ralentissement économique de la Chine, abandon des quotas laitiers dans l'UE, offre de lait suisse supérieure aux besoins). Il a estimé qu'il aurait été possible de prendre des mesures au niveau national pour éviter une baisse trop importante du prix du lait, ceci en gérant l'offre. Il a soutenu le fait qu'une régulation de l'offre par la baisse des prix est une solution dangereuse et qui n'est pas durable pour l'avenir de la production de lait de centrale en Suisse.

L'assemblée a réélu en bloc son conseil d'administration et son président, M. Marc Benoit, pour un nouveau mandat de quatre ans.

Sur proposition du Conseil des présidents de cercles, l'assemblée a approuvé à l'unanimité le blocage du versement de la cotisation fédérative de la FPSL (0,15 ct./kg) à Prolait afin de pousser cette dernière à prendre des mesures concrètes pour sortir la filière du lait

de centrale de la crise. La responsabilité du déblocage des montants retenus a été confiée au CPC.

4.2 CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE CERCLES

Le Conseil des présidents de cercles (CPC) a été convoqué à trois reprises en 2016, soit les 21 mars, 30 juin et 24 novembre.

En mars, le CPC a pris connaissance des comptes et des informations de marchés. Le point principal traité a été la proposition de bloquer, sur un compte spécifique à Prolait, le versement des cotisations fédératives de la FPSL. Le constat qu'a fait un producteur de Prolait lors de l'assemblée de la CNAV du 18 mars 2016 est sans appel: il faut agir face à la passivité de la FPSL dans le dossier du lait de centrale. Adapter l'offre à la demande est indispensable. Le CPC a soutenu à l'unanimité la proposition.

En juin, le CPC s'est réuni près de Forel (Lavaux) chez Sébastien Bigler. Les différents domaines d'activités de Prolait ont fait l'objet de rapports détaillés.

Une séance extraordinaire a réuni, à la demande de la FPSL, le Conseil d'administration et le Conseil des présidents de cercles le 15 août pour faire le point sur les conséquences de la retenue des cotisations fédératives de la FPSL et les mesures prises au niveau national pour sortir de la crise.

En novembre, le CPC a approuvé le budget 2017. A contrecœur, mais pour éviter que Prolait s'isole, il a accepté de débloquer les montants des cotisations retenues à la FPSL. Il a aussi confirmé le maintien, sans modification, du règlement de gestion des quantités.

4.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à douze reprises en 2016 dont deux fois à titre extraordinaire. Outre les affaires courantes, nous citons quelques dossiers marquant l'année.

En février, le CA a nommé une commission chargée d'apporter des solutions à la valorisation du lait de centrale de Prolait.

Le président, le directeur ainsi que MM. J.-B. Chevalley, S. Chalandes et D. Péguiron (Prométerre) en font partie. L'idée a été d'axer le projet sur la durabilité de la production plutôt que l'imposition de contrainte supplémentaire pour se différencier. Un cahier des charges a été élaboré et une enquête préparée.

Le 3 mars, MM. Lehmann, Hofer et Kolly de l'OFAG se sont déplacés spécialement chez M. Eric Glauser. Une délégation du Conseil a pu leur faire part de façon concrète des incidences de la politique agricole actuelle sur le revenu des producteurs de lait.

Prolait a réglé, avec l'IP Lait, les différends relatifs à l'application de la segmentation.

Le CA a pris acte que M. Jean-Paul Guignard, a quitté le Conseil d'administration de Cremo. Il était le dernier producteur de Prolait

et hors canton de Fribourg à y siéger. Il a été remplacé par un chef d'entreprise de la région lausannoise.

Le traitement des motions de M. Jean-Pierre Grin 15,4191 « Crise laitière. Gestion des volumes par l'IP Lait » et de M. Jacques Nicolet 16,3329 « Exiger de l'Interprofession du Lait une réelle gestion des quantités en matière de production laitière » (déposée le 27 avril 2016) a été suivi avec attention.

En juin, le CA a confirmé sa ligne stratégique définie en septembre 2015. Compte tenu de la situation du lait de centrale, il a décidé de continuer à rechercher des solutions pour améliorer la situation des producteurs du pool. Une telle démarche prend un à deux ans pour se concrétiser.

Lors de la dernière séance annuelle, M. Martin Pidoux, professeur à la Haute école d'agriculture de Zollikofen (HAFL), a présenté au CA l'étude qu'il a co-dirigée avec M. Jacques Chavaz concernant la conclusion d'un éventuel accord de libre-échange agricole entre l'Union européenne et les États-Unis (accord TTIP). Ses conclusions sont déconcertantes: un accord de libre-échange avec l'UE aurait plus de conséquences négatives pour l'agriculture (baisse de revenu) que l'accord TTIP.

5. Organes & collaborateurs

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Marc BENOIT, président
Didier ROCH, vice-président
Stéphane CHALLANDES, administrateur
Jean-Bernard CHEVALLEY, administrateur
René COTTING, administrateur
Eric GLAUSER, administrateur
Christophe TANNER, administrateur

Pierre-André GRANDGIRARD, cercle de Payerne – Broye
Ueli LEIBUNDGUT, cercle d'Yverdon
Alexandre LONGCHAMP, cercle du Gros-de-Vaud – Lausanne
Joël LOUP, cercle d'Avenches – Broye
Jean-François PITTET, cercle de La Vallée
François RAYNAUD, cercle du Pays d'Enhaut
Roger ROD, cercle d'Oron – Mézières
Pierre-Alain STAUFFER, cercle de la Vue-des-Alpes
Frédéric TEUSCHER, cercle d'Orbe

5.2 PRÉSIDENTS DE CERCLES

MM. André BADOUX, cercle de Combremonts – Moudon, nouveau
Jean-Willy BADOUX, cercle de Combremonts – Moudon, sortant
Sébastien BIGLER, cercle de Lavaux
Michel DEVANTAY, cercle de Morges
Christian DUVOISIN, cercle de Grandson
Jean-Pierre GFELLER, cercle de la Brévine

5.3 COMMISSION « LAIT DE FROMAGERIES ARTISANALES »

MM. Jean-Luc BIGNENS, Gimel, président, Gruyère
Romane BOTTERON, La Sagne NE, Gruyère
Pierre-André HAINARD, Les Bayards, Gruyère
Jacques NICOLET, Lignerolle, Gruyère
Didier ROCH, Ballens, Gruyère

Olivier TOMBEZ, Moudon, Gruyère
Jean-Claude PITTET, Cottens, Gruyère Alpagnes
Jean-Bernard STEUDLER, Chézard-St-Martin, Gruyère Bio
Eric GLAUSER, Villars-le-Terroir, lait de centrale et CA Prolait
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, Vacherin-Mont-d'Or
Philippe GENILLARD, Les Diablerets, Etivaz

5.4 COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE DE GESTION DES QUANTITÉS

MM. Frédéric BRAND, chef du Service de l'agriculture, Morges (président)
Marc-Etienne FAVRE†, Belmont, (membre, lait de centrale), nouveau
Daniel FLOTRON, Forel (Lavaux) (membre, lait de centrale), sortant
Pierre-André HAINARD, Les Bayards (membre, lait de fromagerie)

5.5 COMMISSION DE GESTION

MM. Didier MEYLAN du Solliat, cercle de la Vallée (membre)
Daniel HAUSHEER d'Assens, cercle du Gros-de-Vaud/Lausanne (membre)
Alexandre GOLLIEZ de Vers-Chez-Perrin, cercle de Payerne-Broye (membre)
Etienne HABEGGER de Moudon, cercle de Combremonts-Moudon (suppléant)
Alain GAILLE, Provence, cercle de Grandson (suppléant)

5.6 DÉLÉGUÉS IPG & IPVMO

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité
Didier ROCH, Ballens, membre du comité
Jean-Luc BIGNENS, Gimel
René COTTING, Châtonnaye
Christian DUVOISIN, Giez
Pierre-André HAINARD, Les Bayards
Ueli LEIBUNDGUT, Essertines-sur-Yverdon
Jacques NICOLET, Lignerolle
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

MM. Guy de Charrière, Sévery, membre du comité
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité
David BACHELARD, Le Lieu
Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges
Pierre-André PERNOUD, Gollion
Sébastien DEBONNEVILLE, Gimel
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

5.7 DIRECTION ET COLLABORATEURS

MM. Eric JORDAN, directeur
Daniel GEISER, directeur adjoint (80 % dès mai 2016)

Mmes Anne-Marie STRAUSS, secrétariat de la gestion des quantités (90 %)
Marie-France BOVAY, secrétariat général & achat du lait (90 %)

MM. Blaise DECRAUZAT, responsable achat lait
Denis MORET, responsable financier
Dylan GOLAY, apprenti employé de commerce

Siège Prolait – Fédération Laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone 024 424 20 10, Fax 024 424 20 19
Courriel : info@prolait.ch
Site internet : www.prolait.ch

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière

Mise en page

Images3

Impression

Imprimerie Nouvelle
1110 Morges